

p. B. 25. 10. 1

~~AA~~

ala

Les relations économiques entre les pays arabes de l'Afrique
du Nord et la Suisse

Exposé présenté par M. l'Ambassadeur Emilio Moser à l'occasion
de l'assemblée générale de la Chambre arabo-suisse du commerce
et de l'industrie, le 20 avril 1979 à Genève

Introduction. Remerciements.

Nos relations avec l'Afrique du Nord sont, comme avec tout autre
pays étranger, influencées par le développement de la situation
économique mondiale, par la conjoncture en Suisse et par l'évo-
lution particulière de l'économie de chacun des pays à examiner.
C'est donc dans cet ordre chronologique que j'aborderai mon
exposé.

1. Interdépendance économique

Dans le contexte d'une interdépendance internationale accrue,
le maintien d'un système d'économie de marché, préconisé d'ail-
leurs par les principes de base du nouvel ordre économique in-
ternational de l'ONU, implique l'acceptation d'un ajustement
progressif des structures aux niveaux national et international.

Convaincus par notre expérience bientôt séculaire que cet
ajustement s'effectue de manière plus rationnelle dans le cadre
d'une économie mondiale ouverte, nous nous employons à lutter
contre le protectionnisme résultant en particulier de la ré-
cession que traverse actuellement l'économie internationale.
Nous combattons notamment toutes les tendances protectionnistes -
qu'elles émanent de l'intérieur ou de l'extérieur - lorsque
celles-ci tendent à perpétuer des structures surannées et donc

à freiner le processus d'adaptations continues, source de progrès. Il s'agit d'éviter une répétition des événements économiques des années 30.

Il va de soi que parallèlement toutes mesures possibles doivent être prises, sur le plan national et international, pour permettre au Tiers monde d'appliquer de véritables politiques de développement économique et social. Je pense, par exemple, aux préférences tarifaires, aux autres concessions concédées dans le cadre du Tokyo-Round au GATT, au programme intégré pour les produits de base (fonds commun et accords sur les matières premières) en voie de réalisation à la CNUCED, aux questions monétaires en discussion au FMI, à l'important problème du transfert de ressources, etc.

Dans le cadre du transfert des ressources, les investissements privés jouent, à notre avis, un rôle très important, non seulement en tant qu'apport de capital, mais surtout en tant que contributions à la création d'emplois et la mise à disposition de connaissances techniques, technologiques, scientifiques et de gestion, contributions indispensables au développement des pays du Tiers monde ayant atteint un certain degré d'avancement - et je compte parmi eux les pays de l'Afrique du Nord.

Toutefois, le rôle prééminent des investissements privés dépend dans une large mesure des structures d'accueil du pays hôte et du climat d'investissement. En outre, si nous ne contestons nullement la priorité à donner aux investissements dits productifs et correspondant aux plans de développement, encore faut-il que certains pays d'Afrique du Nord procèdent à une définition claire des projets d'investissement prioritaires et accordent des réponses pertinentes et plus rapides aux investisseurs potentiels.

2. Le point sur l'économie suisse

Pour ce qui a trait à l'état actuel de l'économie suisse, deuxième volet de mon exposé, l'amélioration conjoncturelle qu'on avait enregistrée en 1977 et début 1978 a été marquée, comme tout le monde le sait, par la hausse intempestive du franc suisse à partir du mois de juillet, après une légère appréciation déjà intervenue à fin mars. Le fait que le commerce extérieur représente, à l'heure actuelle, 44 % de notre produit intérieur brut - alors qu'il ne représentait que 33 % en 1970 et 26 % en 1960 - implique que l'évolution de la demande étrangère et des taux de change exerce une influence majeure sur la conjoncture économique. Devant l'appréciation considérable de notre monnaie, la Banque nationale, d'entente avec le Conseil fédéral, a décidé d'intervenir désormais sur le marché des changes, massivement si nécessaire, afin de stabiliser le cours de notre monnaie par rapport à celle de nos principaux partenaires commerciaux, en particulier par rapport au Mark allemand. Avec cette nouvelle politique - renforcée entre-temps par les mesures américaines envers le dollar et le système monétaire européen du marché commun - nous avons obtenu depuis lors une stabilité remarquable des changes et nous espérons qu'elle subsistera.

Il convient en outre de rappeler que même la hausse du franc suisse, dont on a tendance à ne voir que les effets négatifs, a des implications favorables. L'extraordinaire stabilité des prix par exemple est en grande partie le résultat de l'appréciation du Franc qui rend meilleur marché les nombreux produits d'importation. Si on y ajoute que cette hausse du franc suisse est largement compensée par le taux d'inflation élevé de la moyenne de nos clients étrangers, que les taux d'intérêts pour les emprunteurs de capitaux ou de crédits à l'exportation sont

les plus bas du monde et qu'une série d'autres facteurs s'ajoutent, tels que la qualité et la spécialisation de notre production, le service après vente, le respect des délais de livraison grâce à la paix du travail et un taux de chômage dérisoire, etc., on trouve l'explication du fait, qu'en dépit des développements monétaires défavorables, l'industrie suisse d'exportation dans son ensemble a continué de progresser.

Certes, cette performance n'a pu être réalisée que moyennant des concessions sur les prix et, avec des nuances sectorielles, d'importantes mesures de rationalisation et de restructuration de l'industrie privée.

C'est d'ailleurs à elle qu'incombe la responsabilité de la recherche des débouchés.

Officiellement, nous contribuons à déterminer le cadre le plus favorable possible à cette activité. Nous nous efforçons en outre de prêter certains appuis, dont l'importance s'est accrue depuis la récession.

Ces appuis ne se limitent d'ailleurs pas à la seule promotion des exportations, mais, parallèlement, à celle des importations en faveur de pays en voie de développement.

J'énumère rapidement quelques appuis touchant de près nos relations avec l'Afrique du Nord.

Tout d'abord, il y a la GRE, dont l'engagement global de la Confédération a atteint 23 milliards de francs suisses à fin 1978, soit 7 Mia de plus que l'année précédente. 12 Mia concernent des fournitures aux pays en voie de développement, dont $\frac{1}{3}$ (4 Mia) se réfèrent à l'Afrique. L'engagement envers les pays arabes de l'Afrique est très élevé, grâce notamment à

- 5 -

l'Algérie, où l'engagement GRE dépasse le milliard pour ce seul pays.

Autre moyen de soutenir l'exportation: les activités de l'OSEC, à travers ses informations économiques sur la Suisse, sa documentation sur les pays étrangers, la participation aux foires internationales, ses voyages de prospection, son répertoire des sources d'achat, son fichier d'adresses pour la recherche de représentants, etc., sans omettre son activité de promotion des importations de produits de pays en voie de développement en Suisse. Cet office ainsi que le nôtre sont prêts à accorder toute l'aide nécessaire dans le domaine de la commercialisation des produits et l'étude des marchés.

Notre approvisionnement étant laissé à la libre appréciation de l'économie privée, nous ne pouvons toutefois jamais garantir à un Gouvernement étranger - qu'il soit à économie de marché ou à économie planifiée - l'écoulement de ses produits en Suisse. Comme à l'exportation, chacun doit finalement lutter lui-même pour obtenir sa place sur notre marché.

Aux activités mentionnées s'ajoutent les efforts des services économiques de nos Ambassades, les relations bilatérales officielles, la conclusion d'accords cadre, la promotion des investissements, etc. ainsi que les activités des Chambres de commerce. Je rappelle dans ce contexte comme exemple le premier voyage de cette année que votre Chambre organise pour le mois de mai à destination du Maroc, ou encore les "tenders" que vous envoyez régulièrement aux industriels suisses.

Enfin, j'aimerais mentionner un moyen de promotion des échanges assez récent en faveur des pays en voie de développement, celui des "crédits mixtes". Deux crédits de ce genre sont d'ailleurs

déjà en vigueur avec la Tunisie et l'Egypte, dont les moyens financiers avaient été prélevés sur des soldes d'anciens crédits de développement. Dans la nouvelle loi du 28 novembre 1978 concernant le financement des mesures de politique économique au titre de la coopération au développement, un nouveau crédit de programme de 200 Mio de francs suisses a été mis à disposition du Gouvernement. De ce crédit, 110 Mio seront réservés pour de nouveaux "crédits mixtes". De quoi s'agit-il?

Le crédit mixte, souvent appelé également crédit de transfert, est un crédit financier lié, qui est accordé conjointement par la Confédération suisse (crédit officiel), et un consortium de banques commerciales suisses (crédit bancaire). La tranche financée par la Confédération correspond à un prêt public accordé à des conditions de faveur (par exemple 0 % d'intérêts sur une durée de 15 ans). La part financée par les banques est constituée par un crédit bancaire accordé aux conditions du marché, couvert par la GRE. Il en résulte deux taux d'intérêts différents, par la fusion desquels on obtient un taux d'intérêts moyen pour le crédit mixte considéré, ainsi que des délais de remboursement différents, ce qui devrait permettre de tenir compte de la situation spéciale des pays en voie de développement.

Le crédit mixte correspond finalement, dans son ensemble, à un crédit financier d'une durée de 15 ans par exemple, à un taux d'intérêts moyen ne situant actuellement aux alentours de 3 %. La variation des taux d'intérêt dépend du mixage qu'on prévoit entre la part du prêt public et celle des banques (1 : 1; 1 : 2; ou 1 : 3).

S'agissant de crédits de développement, soumis à l'Ordonnance concernant la coopération au développement, certains critères

doivent être appliqués pour le choix des pays bénéficiaires. Un de ces critères est le niveau de développement. Le PNB du pays bénéficiaire ne doit pas dépasser un plafond fixé à 800 \$. De tels crédits mixtes ne peuvent donc entrer en ligne de compte pour des pays ayant un PNB plus élevé, tels que l'Algérie ou la Libye par exemple. Le montant disponible pour de tels crédits étant restreint, d'autres critères s'ajoutent, tels que la capacité d'absorption du crédit dans un laps de temps relativement court, une répartition géographique équitable, etc.

Nous comptons conclure des Accords bilatéraux sur de tels crédits mixtes dans le courant de cette année encore et de l'année prochaine avec 6 à 7 pays remplissant ces critères, dont 3 à 4 en Afrique.

3. Les relations économiques avec l'Afrique du Nord

Il est temps maintenant de passer brièvement en revue l'état de nos relations économiques avec les pays arabes de l'Afrique du Nord.

Nos importations des 5 pays examinés (Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie) ont atteint 303 Mio en 1978 par rapport à 291 Mio en 77 et 288 Mio en 76. Cela représente une progression constante dans la moyenne, les chiffres étant très différenciés selon les pays. Nous constatons par exemple en 78 une réduction très forte des importations de pétrole brut d'Algérie en faveur d'une augmentation équivalente de Libye. Cela dépend des disponibilités et des fluctuations des prix par rapport aux autres fournisseurs de nos deux raffineries.

Quant à nos exportations, elles ont atteint 725 Mio en 78 par

rapport à 889 Mio en 77. La réduction sensible en 78 (- 25 %) est due notamment au recul ou plutôt à la normalisation de nos exportations vers l'Algérie, qui englobaient en 77 de grosses livraisons pour des complexes clé en main. Nous constatons en outre une augmentation de nos exportations vers l'Egypte, mais une diminution vers la Tunisie et le Maroc. Certaines craintes exagérées sur les répercussions de l'appréciation du franc suisse ont peut-être également influencé le ralentissement. Il est intéressant de constater, en effet, que l'Afrique du Nord, dans son ensemble, n'a pas suivi le trend général de nos exportations, qui ont augmenté de 1977 à 1978 d'un demi-milliard. Pour cette raison, l'Afrique du Nord, qui participait encore en 1977 avec 2,1 % au total de nos exportations, se voit réduire ce pourcentage à 1,7 % en 1978 et même à 1,6 % pour le premier trimestre de 1979.

Ces chiffres démontrent qu'il est nécessaire d'intensifier nos contacts pour augmenter ou au moins maintenir la part relative à l'Afrique du Nord par rapport à l'ensemble de notre commerce extérieur.

Pour ma part, je suis optimiste à ce sujet.

Prenons par exemple l'Algérie, qui s'est lancée dans la voie de l'industrialisation avec une détermination farouche. Elle en a aussi les moyens grâce aux hydrocarbures, d'où elle tire l'essentiel des revenus nationaux. Etat centraliste à économie planifiée, elle a créé pour chaque activité économique des "Sociétés nationales". En plaisantant on pourrait dire que c'est le "SON" qui fait la musique: Sonelgaz, Sonelec, Sonitex, Sonarem, etc. sans oublier la plus prestigieuse, la Sonatrach.

Certes, les énormes besoins en équipements industriels ont fait

- 9 -

apparaître, malgré les revenus pétroliers, des soldes déficitaires importants dans la balance des paiements. Mais les possibilités de paiement à moyen terme devraient être assurées. L'Algérie hypothèque son pétrole et son gaz et s'engage sur l'avenir.

Nos relations avec ce pays ont été durant de longues années quelque peu tendues par une série de contentieux, dont les principaux ont été les dépossessiones de propriétés suisses et le labyrinthe juridique de l'affaire dite des fonds "Khidder". Ces derniers temps le climat politique semble sensiblement s'améliorer entre l'Algérie et notre pays. Notre nouvel Ambassadeur, M. Andres, a été accrédité à Alger à la fin de l'année dernière et depuis quelques mois l'Algérie est de nouveau représentée en Suisse par un Chargé d'affaires, M. Tayeb Seddikoui (dont je me plais à saluer la présence aujourd'hui parmi nous). Je me réjouis de ces signes de détente, tout en constatant, que le contentieux politique n'a jamais eu de répercussions directes sur nos relations économiques.

Dans nos relations avec le Maroc également un nouveau courant devrait s'installer depuis l'heureuse conclusion, l'an dernier, d'un ancien contentieux, la nationalisation des biens agricoles suisses. L'accord concernant l'indemnisation d'intérêts suisses du 6 juin 1978 devrait être ratifié incessamment par le parlement marocain. Les prémisses sont donc là pour donner une nouvelle impulsion à nos échanges. Nous sommes actuellement en négociation pour la conclusion d'un accord de commerce et de coopération économique, car depuis des années nos relations ne reposaient sur aucune base légale, à l'exception d'un protocole de 1957 concernant la clause de la nation la plus favorisée. La possibilité éventuelle de conclure un accord sur la promotion

- 10 -

et la protection des investissements est également à l'étude. Un tel accord ne peut toutefois être utile et efficace que s'il donne certaines garanties contractuelles aux investisseurs potentiels en ce qui concerne le traitement de leurs investissements au Maroc, la garantie du libre transfert des dividendes et du produit de liquidation de l'investissement, l'égalité de traitement pour les quelques investissements productifs déjà effectués ces dernières années, etc. Si ces garanties sont liées à trop de clauses restrictives et de réserves de législation nationale l'accord est vidé de sa substance. Dans ce cas, il est préférable d'y renoncer et de renvoyer les investisseurs au code national sur les investissements, avec les aléas que cela comporte. Ces principes sont d'ailleurs valables pour tous les pays. Nous ne doutons pas que nous trouverons une solution aussi à ce problème.

Nous devons admettre que la situation économique au Maroc rencontre certaines difficultés, dues entre autres au conflit qui oppose le Maroc à l'Algérie au sujet de l'avenir du Sahara occidental et qui représente une charge financière énorme pour le pays.

L'avenir économique de l'Egypte est, lui aussi, et en plus forte mesure encore, dépendant de la paix au Moyen-Orient. Tous les regards du monde se dirigeaient, ces dernières semaines, sur la signature du Traité israëlo-égyptien, accord qui ne peut pas, à mon avis, constituer une fin en soi mais peut-être un moyen possible d'y parvenir, après 30 ans d'état de guerre. Si les pays arabes sont actuellement divisés sur la meilleure façon d'approcher la paix au Moyen-Orient, si désirable en soi pour tout le monde, je suis personnellement optimiste pour l'avenir, sous réserve qu'une solutions au problème palestinien puisse

être trouvée; mon optimisme tient dans la force d'attraction de la paix. Trop d'argent disparaît en armements alors qu'il pourrait être avantageusement investi dans le développement économique et social.

Par ailleurs, nos échanges avec l'Egypte se développent de façon satisfaisante. Avec des exportations dépassant 200 Mio (1977: 219 Mio; 1978: 221 Mio), ce pays est actuellement notre premier client en Afrique du Nord. Nos importations sont également en augmentation et l'Egypte, avec richesses historiques et artistiques, exerce un attrait croissant pour les touristes suisses.

Enfin, un accord de crédit mixte de 60 Mio de francs a été signé l'an dernier et ratifié récemment par les deux pays. Ce crédit contribuera à couvrir les besoins égyptiens en biens d'équipement. Les demandes introduites à ce jour pour son utilisation ont déjà dépassé le montant disponible.

En ce qui concerne la Libye, nous assistons dans ce pays à un processus de socialisation et nationalisation. Les importations sont soumises au monopole de l'Etat ou à des sociétés étatiques. Les maisons suisses qui sont en contact avec ce pays se plaignent notamment des difficultés et tracasseries administratives. Toutefois, pour les maisons qui ne craignent pas ces problèmes et qui disposent de patience et d'expérience, le marché libyen offre des possibilités intéressantes. Aussi, eu égard aux chiffres statistiques, les exportateurs suisses, notamment de biens d'investissement, en ont largement profité, les exportations atteignant annuellement environ 190 Mio, chiffres comparable à celui de l'Algérie et légèrement en dessous de l'Egypte.

Enfin, la République tunisienne, le plus petit de nos marchés de l'Afrique du Nord, a notamment été choyée en son temps par

- 12 -

notre coopération au développement. Il faut dire que nous avons beaucoup d'affinités avec ce pays, petit comme le nôtre, qui, lui aussi, représente un attrait touristique non négligeable pour les Suisses avides de soleil. Nos échanges économiques sont encore assez limités. Nos exportations sont en recul (42 Mio en 77; 33 Mio en 78), mais il ne faut pas oublier que l'économie tunisienne a rencontré de grandes difficultés ces derniers temps. La croissance économique est réduite, ce qui a provoqué des difficultés dans l'emploi de la jeune génération. Aussi, le Gouvernement tunisien concentre son cinquième plan de développement, très ambitieux, sur l'augmentation du taux de croissance dans l'intérêt de la création de nouveaux emplois.

La Tunisie est le premier pays arabe auquel nous avons octroyé en juillet 1976 un crédit mixte. Il s'agit d'un montant de 40 Mio de francs suisses. fournis à raison d'un quart par la Confédération et trois quarts par un consortium de banques. Le taux d'intérêts pondéré se situe actuellement au dessous de 3 % en moyenne sur une durée de 15 ans. Contrairement à notre attente et aux crédits mixtes octroyés à d'autres pays, le crédit tunisien n'a pas encore été fortement utilisé à ce jour, mais nous ne doutons pas qu'il pourra être réalisé d'ici son expiration à fin 1980. Nous nous y appliquons, comme nous nous efforçons d'intensifier nos échanges et notre coopération économique réciproque, conformément au nouvel accord commercial que nous avons signé il y a deux ans. Dans ce contexte, un programme d'action mis sur pied par l'Agence tunisienne pour la promotion des investissements (AOI) d'entente avec l'OSEC a abouti à une visite de l'OSEC en Tunisie en mai 1978 ainsi qu'à une visite d'une délégation tunisienne sous le patronat de l'API qui se déroule ces jours en Suisse et qui viendra à Berne dans quelques jours.

- 13 -

Je suis persuadé que de tels contacts, organisés aussi bien par l'OSEC que par votre Chambre arabo-suisse, contribueront à une meilleure connaissance réciproque et à une intensification de nos relations économiques entre les pays arabes de l'Afrique du Nord et nous.

"intimistische Passagen" des Jüdischen - Rates

The eyes of the world have been directed, in recent weeks, towards the signing of the Treaty between Israel and Egypt, a Treaty which, in my view, cannot constitute an end in itself but perhaps a means to achieve peace after thirty years of a state of war. If the Arab countries are at present divided on the best approach of achieving peace in the Middle East - a desirable objective in itself for everybody - I am personally optimistic with regard to the future, provided that a satisfactory solution to the Palestinian problem may be found. My optimism is rooted in the force of the attraction of peace.